



PROJET ASSOCIATIF

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

- **1961** : Naissance de La Chrysalide Arles, section dépendante de La Chrysalide de Marseille affiliée à l'UNAPEI sous la présidence de M Verdier.
- **1976** : Les sections territoriales constituées par la Chrysalide Marseille deviennent indépendantes. Avril 1976 : Naissance de la Chrysalide Arles et son Arrondissement qui projette la création d'un foyer de vie.
- **1979** : Achat de la propriété le « Mas St Pierre » Le projet de construction d'un foyer occupationnel est accepté.
- **1984** : Le 12 juin le Foyer de Vie le « Mas St Pierre » ouvre ses portes et accueille 33 adultes handicapés mentaux.
- **1994** : Première extension du foyer: « Les Oliviers », création de 18 places ?
- **2004** : Deuxième extension: « Les Marronniers » création de 12 places, suivie de 6 places supplémentaires.
M Muller est élu à la présidence de l'association.
- 2009: Début de la restructuration du Foyer afin de créer des logements pouvant accueillir chacun 6 résidents dans des chambres individuelles.
- **2010** : Le foyer le « Mas St Pierre » accueille à ce jour 85 personnes en situation de handicap mental et emploie 75 salariés. Il couvre le secteur Nord Bouches du Rhône. L'association a pour projet la création d'un FAM sur le site du foyer. Elle envisage, avec la mise en place des ARS, d'entrer dans un nouveau groupement associatif au sein de l'UNAPEI.

PRINCIPES FONDATEURS

Le Projet Associatif définit notre association et ses orientations en vue d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes porteuses d'un handicap mental, avec ou sans troubles associés, et à leurs familles.

Destiné à fédérer tous les adhérents de l'Association et à devenir leur référence commune, il prend en compte :

- Les valeurs fondatrices de l'Association et l'expérience acquise de ses membres fondateurs,
- Les attentes et les besoins des personnes handicapées mentales et ceux de leurs familles, adhérentes ou non.

La Chrysalide d'Arles et son Arrondissement adhère explicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte Éthique et Déontologique des Associations membres de l'UNAPEI.

NOS VALEURS

* **Respect de la personne**

La personne porteuse d'un handicap mental est d'abord et avant tout une personne à part entière qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre. La reconnaissance de ses droits et devoirs doit lui être garantie, dans une éthique de la responsabilité.

Le respect de la personne handicapée ne peut se révéler qu'à partir du respect mutuel entre les familles et les professionnels.

* **La famille**

Repère essentiel, la famille reste concernée par la vie de son enfant adulte ; son rôle et son importance doivent être reconnus et pris en compte.

* **Solidarité**

La solidarité est le ciment de notre action. Elle s'exprime au sein de l'association, pour ceux dont l'enfant bénéficie d'un accompagnement, et vis à vis de ceux qui n'ont pas encore trouvé une solution adaptée à leurs problèmes.

* **Tolérance**

L'Association répond aux besoins de chacun, sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale, dans le respect des uns et des autres.

* **Compétences**

L'Association insiste sur la formation permanente des bénévoles et des professionnels pour renforcer leur complémentarité en privilégiant la concertation. Elle veille au bon fonctionnement du foyer dans le respect des engagements associatifs et la mise en œuvre des procédures d'évaluation.

* **Transparence**

Dans tous les domaines qui touchent la vie associative et institutionnelle, l'Association a à cœur :

- De maintenir les liens avec les familles afin de mieux les informer sur la vie du Foyer et de l'Association.
- D'établir des relations de partenariat avec les organismes sanitaires et sociaux,
- D'optimiser les dotations financières qui lui auront été allouées, au service des personnes en situation de handicap mental.

* **Notre spécificité**

Historiquement, l'association a pour vocation d'accueillir également des personnes plus lourdement handicapées. Cela est traduit dans notre taux d'encadrement et dans notre prix de journée.

L'Association la Chrysalide s'est toujours efforcée et continuera dans sa volonté de mettre l'accent sur la qualité de l'accompagnement, du cadre de vie, et sur l'ouverture de l'Etablissement vers l'extérieur.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Envers les personnes handicapées mentales

ENGAGEMENTS	MOYENS MIS EN OEUVRE
<p>Promouvoir la « Bienveillance » par : La recherche pour la personne d'un « état complet de bien-être physique, mental et social »</p> <p>Une prise en charge des troubles psychiques</p> <p>Un accompagnement adapté, fondé sur l'évaluation et le développement de leurs aptitudes, la prise en compte de leurs besoins et l'écoute de leurs désirs.</p> <p>Une aide permettant le développement de leur autonomie, le plus largement possible</p> <p>Une prise en compte de leur vie affective,</p> <p>Une association à la vie de l'établissement.</p> <p>Une intégration en milieu social ordinaire, par tout moyen adapté et chaque fois que possible, si cette insertion représente une avancée pour elles.</p>	<p>Le résident doit rester le principal acteur de son accompagnement, conformément au décret n° 2009 du 20 mars 2009. *</p> <p>S'orienter vers une transformation de quelques places « foyer de vie » en places de « foyer d'accueil médicalisé ».</p> <p>La concertation et la réflexion famille/foyer dans l'accompagnement doivent prévaloir sur toute prise en charge médicale. Privilégier une politique de soins préventifs et d'accompagnement adapté afin de détecter et d'anticiper tout problème médical ou comportemental. Tout suivi médical du résident doit être fait dans la relation Foyer/Famille/Médecins.</p> <p>Placer les personnes porteuses d'un handicap au centre de toutes les démarches de réflexions, d'actions éducatives, et de projets de vie, en privilégiant leur écoute et en respectant leurs choix.</p> <p>Favoriser les moyens de la mise en œuvre du projet individuel et de son suivi : Adapter la structure, les activités, les moyens en général, aux besoins émergeant du projet individuel. Être attentif à ce que le projet d'établissement, dans ses règles de fonctionnement, mette toujours l'institution au service du résident, 365 jours par an.</p> <p>Reconnaître la vie affective comme une composante de l'épanouissement de la personne porteuse d'un handicap mental. Informer, former les professionnels, l'association, les parents à la maîtrise de cet accompagnement dans le respect de la personne.</p> <p>Leur permettre une participation effective au sein du CVS et des Espaces Paroles par la mise en place d'une communication adaptée.</p> <p>Poursuivre l'ouverture sur le monde extérieur par le biais de rencontres sportives ou culturelles. Continuer à étendre les recherches pour trouver des ouvertures adaptées pour chacune d'entre elles.</p>

Envers les personnes handicapées mentales

Accompagner les résidents dans leurs évolutions : vieillissement, troubles psychiques ou autre.

Un accompagnement de la personne vieillissante

Les aides qu'elle a reçues jusque là doivent être maintenues ou adaptées à son vieillissement normal ou anticipé.

Un accompagnement des troubles psychiques liés au handicap mental

Au-delà des accompagnements et transformations vus précédemment, tout mettre en œuvre pour pouvoir continuer à offrir un accompagnement de qualité sans déracinement. La sortie d'un résident ne pouvant se faire sans l'accord du résident, de la commission d'admission, de la famille et (ou) du tuteur.

L'Association, assistée des moyens humains et techniques dont elle dispose, s'attachera à mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil et de vie, **à rechercher les solutions adaptées à son état physique, psychique** et à ses projets pour garantir la continuité de sa prise en charge dans les meilleures conditions de calme de repos et de sérénité.

Par la mise en place de moyens humains et de locaux adaptés à la prise en charge des troubles psychiques.

Par la formation du personnel au regard de ce type d'accompagnement.

Par la création d'une unité de type FAM adaptée à cette prise en charge.

Agir en vue de la création d'un FAM sur le même site afin d'éviter le déracinement des résidents.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Envers les personnes handicapées mentales

Un accompagnement de fin de vie :

Dans l'éthique de Bientraitance et de maintien de la dignité de la personne, l'Association a pour objectif : un accompagnement de soins palliatifs en interne ou en externe, en partenariat avec les services hospitaliers ou les associations d'accompagnement aux soins palliatifs

Pérenniser l'accompagnement à la personne

Moyens mis en œuvre :

Au niveau de la personne accueillie : soigner et prendre soin de la personne en s'adaptant à l'évolution de ses besoins.

Au niveau de la famille et des proches : être à leur écoute et les tenir informés régulièrement sur l'évolution de la situation. Respecter les convictions religieuses.

Au niveau des autres résidents : En parler par le biais de groupes de parole. Maintenir les liens entre les résidents et la personne. Soutenir l'expression de chacun.

Au niveau des professionnels : se former sur le processus de vieillissement, travailler en équipe sur les pratiques individualisées bienveillantes, évaluer régulièrement les besoins de la personne.

Se préparer à la séparation. Permettre aux professionnels de choisir ou pas cet accompagnement spécifique et accepter éventuellement un soutien psychologique.

En cas de disparition des parents, l'Association apportera, si nécessaire, la meilleure assistance possible pour aider moralement ou matériellement la personne handicapée. Pour ce faire, mise en place d'une Commission associative chargées :

- De veiller aux besoins des résidents en liens permanents avec le Foyer
- D'intervenir auprès des juges de tutelle si nécessaire

***1) Décret n°2009 du 20 mars 2009**: « Favoriser, quelle que soit la restriction de leur autonomie, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique,.... »

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Envers les familles

Engagements	Moyens mis en œuvre
<p>Pérenniser l'action de l'Association par le rassemblement du plus grand nombre : parents et amis.</p> <p>Être un lieu d'accueil, de partage, d'aide et de soutien.</p> <p>Être un lieu d'échanges, d'apport de connaissances, de créativité, sur des thématiques liées à l'actualité du domaine du handicap mental ou aux interrogations des familles.</p> <p>Être un lieu ressource et de formation pour les administrateurs de l'association et les bénévoles désirants s'investir.</p>	<p>Être un lieu d'écoute et ressource de première orientation.</p> <p>Elargir le Conseil d'Administration, hors milieu familial, (les familles restant majoritaires dans une proportion 2/3 – 1/3) en faisant appel à des compétences extérieures : juridique, comptable, gestion, médical....</p> <p>En aval de l'admission, rencontrer les nouvelles familles et leur présenter l'Association : son projet associatif, son fonctionnement, et les services qu'elle propose.</p> <p>Informers ses adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur l'actualité sociale, législative, administrative concernant la personne en situation de handicap mental et sa famille,- sur la vie associative et l'importance d'un engagement en son sein <p>Les solliciter, en les invitant à participer : Aux CVS, CA, Commissions de travail.</p> <p>Organiser : des conférences/débat, des réunions d'informations, des rencontres (Le Café des Parents) Édition du Journal du foyer, de Flash Infos.</p> <p>Prévoir des formations spécifiques pour les membres du bureau, les membres du conseil d'administration et les bénévoles désirant s'investir.</p>

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Envers les professionnels

Engagements	Moyens mis en œuvre
<p>Mettre en exergue le véritable contrat moral qui donne sa spécificité au travail au sein de l'Association, quelque soit le poste occupé</p> <p>Rechercher l'adhésion de chacun aux valeurs associatives et en préciser le caractère indispensable.</p> <p>Faciliter le climat de confiance et de respect mutuel entre les familles et les professionnels en favorisant la communication avec l'ensemble des salariés.</p> <p>Favoriser le développement des compétences et la réalisation professionnelle de chacun.</p>	<p>Associer les responsables de l'Etablissement à l'élaboration du projet Associatif.</p> <p>Veiller à sa diffusion auprès de tous les salariés, stagiaires, médecins et intervenants extérieurs.</p> <p>Par des échanges au niveau des réunions Etablissement/Association Organisation de conférences/débats Edition du journal et flash info Mise en place d'un logiciel de communication adapté aux besoins du milieu médico-social</p> <p>Participer à l'élaboration des programmes de formation permanente établis chaque année avec l'équipe de Direction du Foyer et avec l'avis du Comité d'Entreprise.</p>

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Envers les pouvoirs publics

Engagements	Moyens mis en œuvre
<p>L'Association veut être reconnue comme un véritable partenaire, une force de proposition, crédible et créative.</p> <p>Elle doit être exemplaire dans le domaine de la gestion</p> <p>Obtenir des pouvoirs publics les moyens nécessaires pour assurer une prise en compte et un accompagnement de qualité.</p>	<p>Présence et participation active dans les différents lieux de concertation des politiques sociales et médico-sociales.</p> <p>Mise en place d'un regroupement Associatif.</p> <p>Maîtrise et contrôle du budget par:</p> <p><u>En interne</u> : Un personnel comptable qualifié et une mise en place d'outil de contrôle. La formation des membres du bureau à la maîtrise budgétaire, et le recrutement de gestionnaires qualifiés au niveau du conseil d'administration.</p> <p><u>En externe</u> : Le recours à un cabinet d'expertise comptable.</p> <p>En étant présente au sein des regroupements associatifs et des instances de concertations au niveau des Agences Régionales de Santé.</p> <p>En évaluant les besoins et les perspectives en matière d'accompagnement pour faciliter la création de nouvelles structures adaptées aux besoins émergents.</p> <p>En étant porteur de projet : Projet de construction du FAM pour poursuivre l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes et permettre l'accompagnement des troubles psychiques.</p>

NOS OBJECTIFS A CINQ ANS

Envers la personne handicapée mentale:

Privilégier le soin physique et psychique par la prévention et l'accompagnement

Mettre réellement en œuvre le projet individuel et son suivi

Placer la personne handicapée au centre de son accompagnement en lui offrant la possibilité de s'exprimer quelque soit son handicap:

Institutionnaliser la communication adaptée par la mise en place du programme MAKATON

Eviter le déracinement d'un placement dans un autre établissement lorsqu'il n'est pas souhaité: adaptation des structures en attendant la réalisation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, prenant en charge le vieillissement et les troubles psychiques.

L'institution est au service du résident 365 jours par an.

Envers les familles:

Affirmer notre professionnalisme face au Conseil Général

Mise en place d'une Commission chargée de veiller au bon accompagnement des résidents lors de la disparition de la famille

Poursuivre notre travail sur la communication: Association/Familles et Foyer/Familles

Envers les professionnels:

Faciliter la communication ETABLISSEMENT/FAMILLES

Favoriser le développements des compétences professionnelles par les formations.

Envers les pouvoirs publics:

Être présente, représentée et active dans les instances de concertation des ARS.

Mettre en œuvre un regroupement associatif permettant de renforcer notre crédibilité et notre pérennité.